

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR
CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL
Au restaurant scolaire et à la garderie

Préambule : cette charte a été élaborée par les élèves lors d'ateliers d'échanges menés dans le cadre des cours d'instruction civique.

En référence à la convention internationale des droits de l'enfant, elle vise à définir, en accord avec les adultes, les droits et devoirs de chacun.

AVANT LE REPAS

Je dois :

- ☺ aller me ranger calmement au moment où on me le demande
- ☺ ne pas pousser, courir, crier, doubler dans le rang
- ☺ accrocher mon manteau au porte-manteau (ne pas le jeter à terre)
- ☺ aller aux toilettes
- ☺ me laver les mains
- ☺ attendre l'autorisation du personnel pour entrer dans le réfectoire
- ☺ m'asseoir à la place prévue dans le plan de table

PENDANT LE REPAS

Je dois :

- ☺ parler calmement
- ☺ être sage et ne pas me lever sans autorisation
- ☺ manger et boire proprement
- ☺ goûter à tous les plats (on a le droit de ne pas aimer un plat)
- ☺ ranger ma chaise et débarrasser mon plateau ou mon assiette (pour les plus petits)

Je ne dois pas :

- ☹ me lever ou aller aux toilettes sans autorisation
- ☹ jouer à table
- ☹ chanter, crier
- ☹ faire "olé" si quelqu'un fait tomber quelque chose
- ☹ cracher l'eau et la nourriture
- ☹ lancer la nourriture, les couverts et tout autre objet
- ☹ mettre de l'eau ou de la nourriture dans les verres et les assiettes des autres enfants
- ☹ faire des catapultes avec les petites cuillères
- ☹ servir l'eau n'importe comment (faire déborder le verre exprès)
- ☹ bousculer exprès quand on boit
- ☹ donner des coups de pieds sous la table
- ☹ me balancer sur ma chaise
- ☹ me battre avec mes camarades

APRES LE REPAS

Je dois :

- ☺ attendre l'autorisation pour sortir
- ☺ penser à reprendre mon manteau
- ☺ me ranger (par 2) et aller calmement dans la cour

Je ne dois pas :

- ☹ pousser, courir, crier, doubler dans le rang

AUX HEURES DE GARDERIE DU MATIN, DU MIDI ET DU SOIR

Je dois :

- ☺ respecter le personnel et mes camarades
- ☺ utiliser le matériel en le respectant
- ☺ signaler aux adultes tout comportement non permis (et protéger ainsi mes camarades)

Je ne dois pas :

- ☹ faire mal à mes camarades
- ☹ pousser
- ☹ abîmer les jeux et le grillage

LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

S'engagent à :

- Mettre tout en œuvre pour faciliter la vie des enfants pendant les heures de garderie
- Expliquer le règlement et la charte en début d'année scolaire en accord avec le personnel enseignant.
- Faire appliquer la charte par tous les intervenants municipaux (explication et discussion avec les enfants).
- Faire respecter le règlement du restaurant scolaire.

LES PARENTS

S'engagent à :

- Expliquer à leur(s) enfant(s) le contenu de la présente charte.
- Signer les éventuelles punitions

DISCIPLINE :

Si après réprimande verbale (rappel à l'ordre et /ou au calme), il y a récidive :

- Sanction proportionnée à l'âge et au niveau scolaire du fautif
- Travail de réparation avec le Personnel de service
- Changement de place
- En cas de faute grave : application du règlement intérieur (validé par le conseil municipal le 17/07/2014).